

2NA
(En cours de formation)
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 Euros
Siège social : 101 Rue des Deux canons– Sainte Clotilde
97490 SAINT DENIS

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 4 novembre 2024

Les soussignés :

- Madame Nathalie VIRELIZIER demeurante au 2 Chemin des Bringelliers – 97490 Sainte Clotilde propriétaire de 90 parts
- Monsieur Nadaraj ANDY demeurante au 2 Chemin des Bringelliers – 97490 Sainte Clotilde propriétaire de 10 parts, représentée par Madame Nathalie VIRELIZIER et Monsieur Emmanuel Andy, représentants légaux de l'associé mineur, exerçant l'autorité parentale.

Les associés se sont présentés sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de la gérance
- Questions diverses

PREMIERE RESOLUTION

Les associés de la société 2NA, en cours de formation et d'immatriculation, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est au 101, Rue des Deux Canons – Sainte Clotilde - 97490 SAINT DENIS, désigne Madame Nathalie VIRELIZIER en qualité de gérante, conformément à l'article L. 223-18 du code de commerce et aux statuts.

La durée du mandat est fixée pour une durée illimitée.

Madame Nathalie VIRELIZIER a, conformément aux statuts, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans ses rapports et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

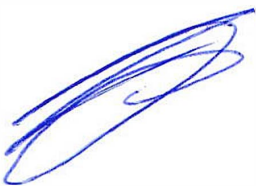
Cette limitation de pouvoirs ne peut être opposée aux tiers.

Madame Nathalie VIRELIZIER déclare accepter ces fonctions et n'être frappée par aucune interdiction ou déchéance ; il déclare qu'il consacrera tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le 4 novembre 2024

Associée, Gérante
Madame Nathalie VIRELIZIER



Associé
Monsieur Nadaraj ANDY

